PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL du 17 mars 2025 - N° 1/2025

M. le Président ouvre la première séance du Conseil communal à 20h00.

Ordre du jour

1. Appel
2. Assermentation de M. Jean-Carlo Bartolini
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024
5. Propositions individuelles et pétitions
6. Préavis municipal n°11/2024 : Adoption des projets de travaux routiers relatifs à la création sur le territoire communal de deux arrêts de bus « Chavannes-des-Bois - Centre » à la route de Sauverny et de deux arrêts de bus « Chavannes-des-Bois - La Croix » avec trottoir à la route de la Branvaude et levée des oppositions y relatives
7. Préavis municipal n°1/2025 : Demande de crédit de CHF 33'900.-- TTC pour la rénovation de la place de jeux située sur la parcelle communale n°18
8. Communications du bureau
9. Communications des représentants aux associations intercommunales
10. Election d'un membre à la commission de l'urbanisme pour la législature en cours
11. Election d'un président à la commission de l'urbanisme pour la législature en cours
12. Election d'un membre à la commission de gestion pour la législature en cours
13. Election d'un représentant communal suppléant auprès de l'APEJ pour la législature en cours
14. Communications de la Municipalité
15. Divers

En préambule et avant l'appel, le Président revient sur les temps de parole accordés aux divers intervenants lors des séances. Il s'engage à limiter les temps de parole équitablement de façon à ne pas prolonger inutilement les débats. Il rappelle aux personnes à qui la parole est donnée qu'elles doivent se lever, s'identifier et s'exprimer de manière audible pour toute l'assistance.

1. Appel

Membres présents 31
Membres excusés 4
Mme Sophie Bertalan et MM Faly Andriamanantenasoa, Alain Berger, Marc Demierre.
Le quorum se monte à 18, **le Conseil communal est valablement constitué et peut délibérer.**
La majorité absolue pour les votes se monte à 16.

2. Assermentation de M. Jean-Carlo Bartolini pour la législation en cours

Assermentation effectuée, M. Jean-Carlo Bartolini est applaudi par l'ensemble de l'assemblée.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. S. Comminot étant intéressé par la Commission de gestion, il démissionnerait immédiatement de la Commissions des finances, ce qui apporterait une modification de l'ordre du jour à avoir une élection à la Commission des finances. Aucune opposition à la modification de l'OJ si nécessaire.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024 est accepté avec la correction orthographique signalée avec quatre abstentions.

5. Propositions individuelles et pétitions

Une interpellation intitulée « Précisions sur la position de la Municipalité de Chavannes-des-Bois concernant le projet de décharge des Tattes-de-Bogis » par Anna Patient appuyée par quatre membres du Conseil Communal (Claudio de Salvo, Armando Gasser, Antoine Hirschy, Corinne Siegfried) a été soumise au Président du Conseil le 10 mars 2025, puis distribuée aux conseillers communaux en amont de la séance. Elle est motivée par le souhait de connaître la position de la Municipalité concernant le sujet du projet de décharge étant donné que la mise à l'enquête publique pourrait être avancée à l'automne 2025 et que les conseillers communaux auront en effet l'obligation de disposer d'un maximum d'informations afin de répondre aux questions que la population (déjà inquiète) pourrait leur poser dans les mois à venir. La Municipalité y répond ce soir.
Cette interpellation est motivée par le désir de connaître la position de la Municipalité sur ce sujet.

Concernant la résiliation de la convention sur la parcelle 4 :

- M. Vergani répond que la Municipalité a reçu une confirmation par courriel le 30 janvier 2024 du bureau d'ingénieurs en charge du projet et a résilié, le 16 février 2024, unilatéralement l'exclusion de la parcelle, ce que l'exploitant a refusé d'accepter par retour de courrier le 22 février 2024, indiquant qu'aucune décision administrative au sujet des autorisations nécessaires à l'exploitation de la décharge n'a été rendue.

  Lors de la séance du COPIL du 14 juin 2024 M. Vergani a personnellement redemandé à l'exploitant d'officialiser l'exclusion de la parcelle 4 par la résiliation de la convention. L'administrateur de la société a accepté oralement de le faire, mais sa réponse n'a pas été consignée officiellement et aucun suivi n'a été donné de sa part.

Le 11 mars 2025, M. Vergani a relancé l'exploitant afin d'obtenir cette confirmation écrite et a reçu une réponse de l'administrateur de la société qui a nié avoir promis l'envoi d'une telle lettre et a précisé qu'il ne le ferait pas.

La Municipalité actuelle est liée par un contrat signé par l'ancienne Municipalité et juridiquement il est impossible d'annuler un contrat tant que les deux parties ne sont pas d'accord ; cela signifie que tant qu'aucune décision administrative ne lui aura été signifiée, il n'est pas possible de contraindre l'exploitant à la résiliation.

Concernant l'inscription de la servitude sur la parcelle :

- M. Vergani communique qu'aucune servitude n'a été inscrite ou radiée à ce sujet. Les deux seules servitudes inscrites au Registre Foncier le sont au nom de Gaznat.

La question trois est annulée, vu qu'il n'y a pas de servitude pour la décharge et qu'il a été expliqué ci-dessus la situation quant à l'annulation du contrat.

Concernant la position officielle de la Municipalité :

- M. Vergani confirme que la position municipale reste la même, que cette position a déjà été mentionnée dans l'Echo des Bois et dans le journal La Côte et continuera son information en temps voulu dans les médias.

Concernant l'opposition formelle de la part de la Municipalité au moment de la mise à l'enquête :

- M. Vergani répond que cette dernière fera opposition dans le délai imparti et prendra les mesures nécessaires à ce sujet, bien que la marge de manœuvre soit malheureusement limitée.

Mme Van Lanker demande à l'ancien Syndic M. S Comminot comment la Municipalité précédente a pu signer cette convention sans en avoir référer au Conseil général. M. S, Comminot, répond que seule la Municipalité actuelle peut répondre après consultation des PV de Municipalité de l'époque. M. Comminot ne pouvant pas répondre à ce sujet en raison du secret de fonction. Ce qui est confirmé par le Président.

M. Droz souhaite d'une part savoir comment le secret de fonction de M. Comminot pourrait être levé et d'autre part il souhaite que la Municipalité actuelle puisse informer le Conseil sur les raisons pour lesquelles, ce contrat a pu être signé.
La levée du secret de fonction ne peut être effectuée que par le Canton, ce qui risque de prendre plus de temps que nécessaire. Le Président se renseignera auprès du service juridique du canton dès le lendemain.
Par contre, il explique à M. Droz qu'il peut formuler un vœu qui doit être voté par le Conseil, afin que la Municipalité informe le Conseil sur les discussions ayant conduit à la signature dudit contrat.
La résolution de M. Droz est acceptée à la majorité, cela ne signifiant pas pour autant que la Municipalité soit contrainte de donner une réponse.
M. Grandjean demande que le Conseil soutienne la Municipalité dans ses démarches, ce qui est accepté par le Conseil.

6. Préavis municipal n°11/2024 : Adoption des projets de travaux routiers relatifs à la création sur le territoire communal de deux arrêts de bus « Chavannes-des-Bois - Centre » à la route de Sauverny et de deux arrêts de bus « Chavannes-des-Bois - La Croix » avec trottoir à la route de la Branvaude et levée des oppositions y relatives

Suite au report du traitement du préavis le 9 décembre 2025,
M. S. Comminot demande le report du préavis à la prochaine séance en vertu de l'article 75.
M. Dotta signale que la Municipalité ne voit pas d'inconvénient à le reportée si le Conseil accepte la proposition de M. Comminot, mais ne demande pas le report.
La proposition de M. Comminot est soumise au vote et acceptée par 17 oui.
Dans sa séance du 17 mars 2025, le Conseil communal de Chavannes-des-Bois

Décide

De reporter à nouveau le préavis.

7. Préavis municipal n°1/2025 : Demande de crédit de CHF 33'900.--TTC pour la rénovation de la place de jeux située sur la parcelle communale n°18

M. Volpi intervient pour préciser la raison de ce préavis, soit des travaux concernent principalement la sécurité, l'entretien des boiseries et le remplacement des dalles au sol, qui suite à la question de M. Eggli seront retraitées selon la législation en vigueur par l'entreprise qui effectuera les travaux.
Mme Robyr Comminot procède à la lecture des conclusions du rapport de la Commission de l'urbanisme, qui se permet de recommander le rajout de deux bancs qui seraient payés par les 20% des imprévus.
M. Lachavanne procède à la lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances.

Le Président passe la parole à la Municipalité, qui accepte cette recommandation. Et propose d'installer les deux bancs dans la limite du budget prévu et sous réserve qu'il n'y ait pas d'imprévus dépassant les 20% budgétés, tout en précisant qu'il ne s'agit pas d'un amendement en tant que tel.
M. le Président passe au vote à main levée.
Dans sa séance du 17 mars 2025, le Conseil communal de Chavannes-des-Bois

Décide

D'adopter municipal n°1/2025 : Demande de crédit de CHF 33'900.-- TTC pour la rénovation de la place de jeux située sur la parcelle communale n°18, soit

- d'adopter le préavis1/2025 tel que présenté.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

8. Communications du bureau

Le Président rappelle aux Conseillères et Conseillers d'adresser leurs requêtes et questions au Président ou au bureau du Conseil et non à la Municipalité, en utilisant les adresses officielles et non privées, soit presidentcc@chavannes-des-bois.ch et conseil.communal@chavannes-des-bois.ch.
Les prochaines séances du Conseil, après celle du 23 juin, auront lieu le 6 octobre et le 8 décembre 2025.

9. Communications des représentants aux associations intercommunales

Il n'y a aucun rapport pour **l'APEJ** les **SITSE** (Services Industriels de Terre Sainte et Environs), **l'ORPC**, celui de **Région Nyon** a été adressé à tous par courriel.

10. Election d'un membre à de la commission de l'urbanisme pour la législature en cours

Un membre doit être nommé en lieu et place de M. Steve Dominé, qui a souhaité démissionner de la Commission le 20 janvier 2025. A ce jour M. Claudio De Salvo a communiqué son intérêt au Président pour la fonction susmentionnée.
M. De Salvo est nommé à l'unanimité.

11. Election d'un membre à de la commission de gestion et de recours en matière d'imposition pour la législature en cours

MM. Stephan Comminot et Antoine Hirschy sont intéressés par la fonction. Le vote secret est demandé. Interruption momentanée de la séance pour aller chercher les bulletins de vote et l'urne.
31 bulletins distribués, 31 rentrés, résultat : 1 blanc, 20 voix pour M. Hirschy, 10 voix pour M. Comminot.
M. Hirschy est donc élu.

12. Election d'un représentant communal suppléant auprès de l'APEJ pour la législature en cours

Mme Anna Patient se propose et est élue à l'applaudimètre.

13. Communications de la Municipalité

Roberto Dotta, Syndic

Règlement de la taxe de séjour et des résidences secondaires :

- Entré en vigueur au 1er janvier 2025, donc un courrier est envoyé aux propriétaires des résidences secondaires, ainsi que ceux qui mettent leur habitation en location et qui devront s'acquitter d'une taxe de CHF 3.-- par nuitée et par habitant.
- L'impact financier pour la commune est minime, soit environ une rentrée de CHF 500.-- pour 2025.

Frelon asiatique :

- Ce matin un nid a été signalé dans la commune
- Actions à entreprendre en cas de découverte d'un frelon ou d'un nid : photographier, noter les informations, reporter l'information sur la plateforme https://frelonasiatique.ch/fr/ et informer M. Oppliger, employé communal

Keri Anderson Sparks, Municipale

Bâtiments :

- Confirmation du départ de la Boîte Abricot au 30 avril 2025
- Reprise, des deux locaux au 1er mai, pour ouverture au 1er juin d'un institut de beauté. C'est pourquoi le Conservatoire de musique déménagera le 1er avril dans l'ancien local des jeunes.

Moreno Volpi, Municipal

Administration communale :

- Possibilité d'annoncer départ et arrivée dans la commune électroniquement (eDéménagement sur le site de Chavannes-des-Bois), tout en sachant que le bureau continue de fonctionner comme précédemment

Terrains multisports et de tennis

- La CAMAC a débuté le 7 mars pour le terrain multisports et fitness en plein air, ce qui devrait permettre de terminer les travaux fin juin 2025
- Les abonnements proposés pour le tennis, sont valables sur une année civile ou au prorata. Par ailleurs Decathlon proposera des rabais aux abonnés 2025,

RC3/RC7 :

- Le Grand Conseil a validé le budget
- Début des travaux en mai 2025 pour une durée de deux à trois ans
- Les informations sur les dates de fermeture et les tronçons concernés seront diffusées sur le site internet de la commune

- Fermeture totale de la route est prévue, ce qui impliquera une déviation par Tanay pour se rendre sur l'autoroute à Coppet.

Police, sécurité et feu :

- Cambriolages déjoués dans la commune grâce au réflexe d'une habitante d'appeler la police à deux heures du matin, à la suite des aboiements anormaux de son chien. Trois individus qui essayaient d'entrer dans les véhicules et maisons ont été interpellés par la police
- 2 février 2025 : accident de la circulation au croisement de la route de Sauverny et de la Branvaude, où un conducteur a continué tout droit dans le lampadaire et le panneau de circulation et abandonné son véhicule avant de quitter les lieux en courant. Remerciements à Romande Energie et au SDIS TS. Il rappelle à ce sujet que la prévention porte ses fruits et remercie les habitants pour leur réactivité, ainsi que la gendarmerie pour leur efficacité. Il précise aussi que tous les frais de remise en état seront pris en charge par l'assurance du conducteur fautif.
- Le SDIS Terre Sainte organise des journées portes-ouvertes du 19 au 21 juin 2025 pour fêter les 20 ans de la caserne. La population est invitée à y participer.

14. Divers

M. Dominé revient sur sa demande sur concernant les finances de l'ARSCO. Mme Anderson Sparks répond que toutes ces informations ont déjà été fournies aux délégués du Conseil. Rapport qui a déjà été fourni aux Conseillers avec l'envoi des documents pour la séance du 9 décembre 2024.

M. Dominé conteste le référendum ce qui suscite les débats auxquels le Président met rapidement fin refusant un débat du référendum en séance du Conseil. Le Président remercie M. Dominé pour son engagement à la Commission de l'urbanisme et demande à ladite commission de lui communiquer au plus vite le nom de son ou de sa présidente.

M. Dominé souligne qu'une formation de base sur la législation et sur les aspects juridiques devraient être données aux conseillers dans le futur.

Le Président lève la séance à 21h45.

Conseil communal de Chavannes-des-Bois

Le Président — La Secrétaire

Renato Di Gisi — Eléonore Grosclaude

CONSEIL COMMUNAL CHAVANNES-DES-BOIS